

CONTRAT DE GRUTAGE ET LOCATION**JUILLET 2008/JUIN 2009**

Manutention portuaire, dépôt-vente, hivernage,
location ber, entretien moteur, peinture, etc...

dans la limite de charge de huit tonnes,
la prestation comprend :

ZI du Port 17230 MARANS

Tél : 06 11 25 23 31

Tél : 06 74 18 32 74

- Mise à disposition de la grue ou du ber roulant avec son chauffeur. Elle commence dès la saisie du bateau dans les sangles et se termine dès que le bateau est posé au sol ou dès qu'il flotte dans les cas de mise à l'eau.
- Le positionnement des sangles et du calage se fera sous l'entière responsabilité du propriétaire pour les raisons suivantes : Loch, sondeur, arbre et chaise d'hélice, mauvais état de la coque, peinture, etc...
- Pour les bateaux de plus de trois tonnes, le propriétaire en précisera le poids, à 500 kg près, et engagera sa responsabilité sur celui-ci.

NOM DU PROPRIETAIRE :	NOM DU BATEAU :
Téléphone :	Poids du bateau :
Tél. Portable :	Longueur et largeur :
Adresse du propriétaire :	Tirant d'eau :
Durée du séjour :	

TARIF APPLIQUE	TTC	HT	Quantité	Total	N° de la facture	Payé le
Bateau de 1 à 3 tonnes - Matage	73,50 €	61,45 €				
Bateau de 6 à 9 mètres	115,50 €	96,57 €				
Bateau de plus de 9 mètres	131,25 €	109,74 €				
Bateau de plus de 11 mètres	156,99	131,26 €				
Ber roulant - Calage	52,50 €	43,89 €				
Double sangle - Ecarteurs	42,00 €	35,11 €				
Ber moins de 3 tonnes/mois sur le port	50,40 €	41,80 €				
Ber plus de 3 tonnes/mois sur le port	65,10 €	54,43 €				
Forfait 4 jours sous grue	31,50 €	26,33 €				
Main d'oeuvre	37,00 €	30,93 €				
Ber roulant calage sur port	72,50	60,62				
Heure camion ou grue supplémentaire	55,00 €	45,98 €				

Signature du prestataire (le dépôt)

**Signature du client, précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé », bon pour accord et date**